



**PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN-FINANCEMENT ADDITIONNEL (PREAMU) IDA  
N° H 6452-CI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RELATIF A L'ACQUISITION DE FOURNITURES POUR LA  
REALISATION DE SEIZE MILLE (16 000) NOUVEAUX BRANCHEMENTS SOCIAUX ET CONVERSION  
DES (8 000) KITS DE BRANCHEMENTS REACTIVES EN KITS DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS**

**Nom du pays : REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**Nom du Projet : Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable et d'Assainissement en Milieu urbain (PREMU-FA)**

**No Crédit : N°6452 – CI**

**Nom du Marché : Acquisition de fournitures pour la réalisation de seize mille (16 000) nouveaux branchements sociaux et conversion des (8 000) kits de branchements réactivés en kits de nouveaux branchements.**

**CI-PRICI-143538-GO-RFB**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) d'un montant équivalent à 150 millions de dollars pour le financement des activités du **Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable et d'Assainissement en Milieu urbain – (PREMU-FA) à 150 millions de dollars** et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements autorisés au titre des marchés relatifs à **l'acquisition de fournitures pour la réalisation de seize mille (16 000) nouveaux branchements sociaux et conversion des (8 000) kits de branchements réactivés en kits de nouveaux branchements.**
2. **Le Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable et d'Assainissement en Milieu Urbain (PREMU-FA)**, agissant au nom et pour le compte du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter **l'acquisition de fournitures pour la réalisation de seize mille (16 000) nouveaux branchements sociaux et conversion des (8 000) kits de branchements réactivés en kits de nouveaux branchements:**
  - Quarante-cinq (45) jours au plus tôt et soixante-quinze (75) jours au plus tard ;
  - Ce présent appel d'offre est à prix unitaire.
3. La procédure sera conduite par un Appel d'Offres National (AON) telle que définie dans le « **Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI), Juillet 2016, Révisions Novembre 2017 et Août 2018** » et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de **Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures Temps Universel.
5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement<sup>1</sup> non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs**

**CFA** ou en toute autre devise convertible en F CFA. Le paiement pourra se faire en versement **espèces**, par chèque certifié auprès de l'Agence Comptable du **Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable et d'Assainissement en Milieu urbain – Financement additionnel** ou dépôt direct sur le compte ouvert à la BANQUE ATLANTIQUE, Abidjan Plateau, sous le numéro CI034 01001 146688480037 49 intitulé « RESSOURCES PROPRES/PREMU-FA ». Le dossier d'appel d'offres sera adressé par voie électronique ou récupéré physiquement.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Mardi 24 Janvier 2023 à 10 heures 00 minute TU**. La soumission des offres par dépôt physique est autorisée. **La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée**. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Après l'heure limite de dépôt des offres, l'ouverture des offres sera effectuée par vidéoconférence le même jour **Mardi 24 Janvier 2023 à 10 heures 30 minutes TU**, en présence de tous les soumissionnaires. Le lien d'accès à cette vidéoconférence sera communiqué à tous les soumissionnaires ayant déposé une offre ce même **Mardi 24 Janvier 2023** entre 10 heures 00 minute et 10 heures 30 minutes TU, il est fortement recommandé aux soumissionnaires d'assister à cette ouverture par vidéoconférence qui sera enregistrée.
7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, **d'un montant de trente-deux millions cinq cent mille (32 500 000) F CFA**.
8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les bénéficiaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres. ».
9. Dès la validation de la validation d'attribution du marché, la Cellule de Coordination du PREMU-FA publiera dans le bulletin officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), ou en délivrer une copie à leur demande et à leur frais.
10. Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et à la redevance de régulation aux frais du titulaire (0,5% du montant hors taxes du marché).
11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire,**  
**Sise aux II plateaux –vallons, Cité LEMANIA, lot N° 1802 Cocody**  
**Abidjan-Cote d'Ivoire, 08 BP 2346 ABIDJAN**  
Numéro de téléphone : (225) 27 22 40 90 90  
**Email : [gepkini@gmail.com](mailto:gepkini@gmail.com) copie à [lucrecey@yahoo.fr](mailto:lucrecey@yahoo.fr) / [ckokola@prici.ci](mailto:ckokola@prici.ci)**
12. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'ordonnance N° 2019-679 du 24 Juillet 2019, portant code des Marchés Publics et ses textes d'application.